

## **Séance du 27.04.2023**

### **Réseau régional de biodiversité**

Le CC prend connaissance et valide la stratégie mise en place pour le réseau régional biodiversité (Ayent, Arbaz, Grimisuat et Savièse).

Le CC demande la mise en place d'une gouvernance avec les conseillers et conseillères en charges de l'environnement dans les différentes communes.

### **Abandon de source**

Le bureau BEG SA – Géologie et Environnement, est en charge de la mise à jour des zones de protection des sources situées sur le territoire communal.

Afin de finaliser ce dossier de mise à jour des zones de protection, le bureau cité demande au CC de supprimer les zones de captage pour l'alimentation en eau potables suivantes :

- Fontaine Blanche
- Lombardon
- Bonnefille

Ces sources ne sont aujourd'hui pas nécessaires et représentent un danger en termes de pollutions.

Le CC décide de supprimer les zones de captage de ces sources.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 7 autorisations de construire
- 1 préavis requis par le service cantonal des constructions
- 6 annonces de panneaux solaires

### **Service de la curatelle**

Le CC décide d'engager Mme Emilie Margot comme curatrice officielle de la Commune d'Ayent. Le taux d'activité est fixé à 20 %.

### **Mandat de prestations pour les forêts communales et bourgeoises**

En séance du 30 mars 2023, le CC validait le mandat de prestations pour la police des forêts, mandat attribué au triage forestier du Cône de Thyon pour les années 2023 et 2024.

Ce mandat a également été validé par les instances du Cône de Thyon et est donc en vigueur. M. Brodard, garde forestier adjoint de l'ancien Triage Lienne Morge assurera cette fonction sous la supervision du responsable du triage du Cône de Thyon, M. Bourdin.

Après discussion avec M. Michaël Roux, Ingénieur forestier, l'Etat du Valais estime tout à fait justifiable de proposer un mandat d'une demi-année au vu des incertitudes concernant le territoire d'Ayent.

Le service des forêts va revoir les hectares à traiter et baisser les quotas sur Ayent car, pour cette même raison d'incertitude, il doit assurer, envers la Confédération, que les conventions-programme soient réalisées pour la période 20-24.

Le CC décide de donner un mandat de gestion de gré à gré au triage forestier du Cône de Thyon par la gestion des forêts de protection pour 2023.

Le conseil bourgeoisial décide également de donner un mandat de gestion de gré à gré au triage forestier du Cône de Thyon par la gestion des forêts de protection pour 2023

Ainsi donc, les interventions sur les parcelles forestières communales, bourgeoisiales et privées nécessaires à la gestion des forêts de protection pour 2023, portant sur une surface qui devra être précisée par la planification du garde forestier et sa validation par le SFNP, sont confiées au Triage forestier du Cône de Thyon.

## **Séance du 11.05.2023**

### **Séance plénière du conseil général – 7 juin 2023**

Le bureau du Conseil général a établi l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance plénière.

1. Contrôle des présences et informations du bureau
2. Ordre du jour
3. PV de la dernière plénière
4. Approbation des crédits supplémentaires
5. Approbation des comptes 2022
6. Approbation du Règlement Communal d'organisation (RCO)
7. Motion « Rawyl »
8. Point de la Commission projet Ecole
9. Point de situation des entités touristiques
10. Divers

Conformément à l'article 6, alinéa 1, du règlement du Conseil général du 13.06.2019, l'ordre du jour est établi par le Bureau du Conseil général, le Conseil communal entendu.

Le CC demande l'ajout d'un point supplémentaire, soit : "Révocation de mandat de l'organe de révision".

### **Animatrice socio-culturelle**

Le 29 septembre 2022, le CC a accepté l'engagement d'une animatrice socio-culturelle à 70 % pour les communes d'Ayent, d'Arbaz et de Grimisuat.

Le CC prend connaissance de la convention intercommunale liée à ce projet et la valide.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 6 annonces de panneaux solaires
- 1 demande de renseignements

### **Bourgeoisie : budget 2023**

En séance du 30 mars 2023, l'assemblée bourgeoisiale a refusé le budget 2023 présenté par le conseil bourgeoisial (CB).

Le budget a été refusé compte tenu du fait que le CB n'a pas présenté de chiffres concernant la dissolution du triage forestier Lienne-Morge.

Selon l'article 7 LCo, une seconde assemblée doit être réunie dans les 60 jours afin de se prononcer à nouveau. Celle nouvelle assemblée a eu lieu le 23 mai 2023.

Le CB prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le nouveau budget 2023 de la Bourgeoisie présentant un excédent de revenu de Fr. 646'500.00. Celui-ci intègre un produit de Fr. 634'700.00 lié au montant prévu à recevoir suite à la dissolution du triage forestier Lienne-Morge.

Ce nouveau budget a été accepté par l'assemblée bourgeoisiale.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	101'860.24	166'100.00	152'400.00
Revenus financiers	+ CHF	135'646.10	186'200.00	798'900.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>33'785.86</b>	<b>20'100.00</b>	<b>646'500.00</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	33'785.86	20'100.00	646'500.00
Amortissements planifiés	- CHF	73'800.00	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	<b>40'014.14</b>	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	-	<b>20'100.00</b>	<b>646'500.00</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	123'261.00	-	-
Recettes	- CHF	38'600.00	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>84'661.00</b>	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	33'785.86	20'100.00	646'500.00
Investissements nets	- CHF	84'661.00	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>50'875.14</b>	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	<b>20'100.00</b>	<b>646'500.00</b>